



20^{ème} Edition de « LA LOCOMOTION EN FETE »
9 & 10 JUN 2012
Aérodrome de CERNY - LA FERTE ALAIS (91)

Stands commerçants professionnels

1 - Conditions générales de participation.

Nous vous proposons des emplacements de vente non couverts de 6 m de façade sur 3 m de profondeur. au prix de : **250 €** (tarif net de toute taxe), sans branchement électrique.

(Inclure le véhicule dans les 6 mètres sauf caravane) 1 seul véhicule par stand.

Tout stand ayant besoin d'un branchement électrique aura un supplément à régler de **70 €** (ttc)

Aire de camping réservée aux commerçants et collectionneurs: tente : **5 €** - Caravane ou camping car : **10 €** (pas de branchement électrique)

Pour vos amis et accompagnateurs, nous vous proposons des billets d'entrée visiteurs à **10 €** par jour et par personne au lieu de **15 €**

L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre de retour des dossiers d'inscriptions complets accompagnés du règlement. (Le cachet de la poste faisant foi).

Nous ne garantissons pas le même emplacement d'une année sur l'autre.

Pour chaque emplacement il vous sera envoyé un laissez-passer + 2 bracelets de circulation (un par personne). Le port du bracelet est obligatoire.

Par mesure de sécurité et d'organisation, toute sortie dans la journée sera définitive. Veuillez prévoir vos besoins logistiques avant votre entrée sur le site. **(Possibilité de commander des plateaux repas (voir fiche jointe))**

IMPORTANT.

- Le site sera gardé du vendredi soir au lundi matin 8 h. Ne sont admis à camper sur l'aire que les personnes ayant un bracelet les autres devront quitter le site à 20 heures au plus tard.
- Réception à partir du vendredi 8 juin 2012 de 14 h. et avant 20 heures. Aucun accès n'est autorisé sur le site avant cette date.
- La responsabilité de l'A.C.P.H.T. ne pourra être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez vous mêmes subir.
- Les commerçants qui installent des structures doivent s'assurer que l'amarrage est fait très solidement. En cas de dommages causés par un coups de vent, ils seraient civilement responsables.
- Nous vous rappelons que l'heure d'arrivée le samedi et le dimanche est fixée à 8 heures au plus tard. Au delà, nous ne serons plus en mesure de vous accorder la priorité de passage par la voie directe indiquée « EXPOSANTS »
- Toute réservation d'espace ne pourra être prise en considération qu'en présence du formulaire de « confirmation de réservation » et du chèque du montant du nombre d'emplacements réservés.
- Les personnes non inscrites à la manifestation ne sont pas autorisées à pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture au public (9 h – 18 h)
- Pour accéder sur le site, vous recevrez 2 Bracelets par stand 6x3m
- Nous vous accueillons sur un terrain privé, votre emplacement devra être nettoyé avant votre départ (les exposants ne respectant pas cette consigne seront poursuivis pour décharge sauvage)





Stands commerçants professionnels

2 - Règlement intérieur.

Article 1 Les généralités :

1. Aucune personne non inscrite n'est admise sur le site hors des heures d'ouverture au public.
2. Les tapages nocturnes, musiques et éclats de voix peuvent gêner vos voisins, respectez leur repos.
3. Merci de respecter l'environnement. Munissez-vous de sacs poubelle.
4. Vous êtes responsable des enfants qui vous accompagnent et de tout votre matériel.
5. Les chiens doivent être tenus en laisse.
6. Tout véhicule gênant ou dangereux sera enlevé d'office 10 minutes après le deuxième appel micro.
7. En cas de fait grave, seul l'organisateur est habilité à prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent.
8. En cas de force majeure, (raison d'état, sécurité civile, plan vigie pirate) l'organisation peut être amenée à annuler la manifestation sans aucun recours possible d'indemnisation.
9. Le non respect des règles et consignes de sécurité peut entraîner des sanctions :
 - Exclusion temporaire, voir définitive de la participation pour les futures éditions de la Locomotion en fête
 - Expulsion immédiate pour les cas les plus graves de mise en danger d'autrui.

Article 2 Les devoirs.

10. les voitures particulières des commerçants et artisans devront être garées sur le parking visiteurs.
11. Tous les véhicules et matériels exposés devront être couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour les dommages que vous pourriez causer ou subir.
12. Les conducteurs doivent avoir un permis adapté à la catégorie du véhicule qu'ils conduisent.
13. Tout déplacement : arrivée, départ ou mouvement autorisé par l'organisation est limité à 10 km / heure.
14. Les véhicules et matériels militaires ainsi que les armes doivent être conformes à la législation en vigueur (décret de loi en vigueur n° 2005 – 1463)

Article 3 Les interdictions :

15. La vente ou la distribution de boissons alcoolisées ou non, est interdite aux personnes non autorisées.
16. Les feux de camp au sol sont formellement interdits ; pour les barbecues prévoir un appareil portable et du charbon de bois.
17. Aucun déplacement de véhicule n'est admis sans autorisation préalable.
18. L'utilisation de Talkie Walkie est soumise à l'autorisation des organisateurs.
19. L'organisation d'une Tombola n'est pas autorisée.
- 20. Arrêt impératif des groupes électrogènes de 22 heures à 7 heures**
- 21. Interdit les branchements électriques sans autorisation des organisateurs**
22. **Votre engagement sera ferme et définitif, toute défection de votre part, ainsi que les intempéries ne pourront donner lieu à un remboursement, même partiel du montant de votre participation.**





20^{ème} Edition de « LA LOCOMOTION EN FETE »
 9 & 10 JUN 2012
 Aérodrome de CERNY - LA FERTE ALAIS (91)

Stands commerçants professionnels

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 AVRIL 2012

3 - Formulaire de réservation d'emplacements.

Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du participant et ne présume en rien de l'engagement de la part de l'organisateur. Compte tenu de la configuration du site, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).

Nous ne garantissons pas le même emplacement d'une année sur l'autre.

Les prix :

| | | |
|--|--------------|--------|
| Nombre d'emplacements sans branchement électrique | 250 € X.... |€ |
| branchement électrique. | 70 € X |€ |
| Aire de camping : Tente : 5 € - Caravane, Camping car : 10 € |€ |€ |
| Nombre de billet d'entrée pour les amis et accompagnateurs à 10 € | 10 € X..... |€ |

Montant total à régler à la commande =

Raison sociale :

Responsable du stand M., Mme, Mlle :

Adresse :

VilleCode Postal

Téléphone :Fax :

Portable :Adresse E-mail

Nature du commerce :

Jour d'arrivée :Heure :

Vous devez confirmer votre réservation avant le 15 avril 2012 dernier délai, en nous retournant ce formulaire dûment daté et signé, et accompagné de votre règlement (**uniquement par chèque libellé au nom de A.C.P.H.T. Mise à l'encaissement le 25/04/12**)

Date

Signature

Dossier à adresser à : A.C.P.H.T. - 19, Allée des Visons - 91220 – LE PLESSIS PATE
 Tél. : 06.03.18.07.25- FAX : 01.60.85.10.53

Cadre réservé à l'organisation.

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Date de réception du dossier | N° Dossier |
| N° Chèque : | Banque |
| Montant du chèque : | N° de Badge : |





20^{ème} Edition de « LA LOCOMOTION EN FETE »
9 & 10 JUN 2012
Aérodrome de CERNY - LA FERTE ALAIS (91)

Dossier n°

4 - Restauration.

L'organisation de La Locomotion en Fête, vous propose :

- ◆ Un café gourmand **gratuit** à l'accueil collectionneurs
- ◆ Le Traiteur « LE JAMBON A LA BROCHE » vous offre la possibilité de commander des plateaux repas pour les samedi midi et soir et le dimanche midi à 15,90 € le plateau.
Menu différent midi et soir et dimanche midi (1 entrée, 1 plat garni, 1 dessert, pain, 1 eau minérale 50cl)
- ◆ Un repas à la soirée collectionneurs (avec animation) également sur réservation le samedi soir pour 22 €.
☞ Saumon fumé, Jambon à la broche / frites, fromage et dessert (boisson en supplément)

| | | | |
|-------------|--------|----------------------|--|
| Nom | | Prénom | |
| Adresse | | Complément d'adresse | |
| Code Postal | Ville | | |
| Tél. | Mobile | E-mail | |

Tableau de commande des repas.

| | | | |
|--|--------|------------|---|
| Nombre de Plateau pour le samedi midi |X | 15,90 € | € |
| Nombre de Plateau pour le samedi soir |X | 15,90 € | € |
| Nombre de repas « Soirée collectionneurs » |X | 22,00 € | € |
| Nombre de Plateau pour le dimanche midi |X | 15,90 € | € |
| | | Total | € |

Commande (non remboursable après le 15 avril) à nous retourner avec votre bulletin d'inscription (pas de vente sur place).

Règlement à la commande, uniquement par chèque à l'ordre du « JAMBON A LA BROCHE »
Mise à l'encaissement le 15 avril 2012.

